

Règlement du « Tour Pédestre Connecté »

ARTICLE 1 : Concept

Le « Tour Pédestre Connecté » est une course connectée organisée par le COS Tour Pédestre. Cette course connectée est une compétition sportive mais aussi une action participative au profit de « **La LIGUE Contre le CANCER** ».

Le montant des inscriptions récolté sera intégralement reversé à la **Ligue contre le Cancer, comité départemental de Meurthe-et-Moselle**.

Chaque concurrent inscrit à la course, déclenche son appareil ou application susceptible de tracer le circuit sous forme GPX et d'enregistrer son temps, au départ du circuit balisé pour l'épreuve.

Ce départ peut être pris dans le laps de temps prévu au règlement.

Lorsqu'il a terminé son parcours le concurrent renvoie sa trace et son temps à **CHRONOPRO commercial@chronopro.net** pour pouvoir participer à un classement.

ARTICLE 2 : Type de courses

Le Tour Pédestre Connecté propose une course nature de 14 km, avec un dénivelé positif de 180m, explorant les sentiers de la forêt de Haye et vous permettant de vous dépasser dans un environnement agréable. Quelques belles côtes sont au programme !

Le Tour Pédestre Connecté propose également un itinéraire de marche nordique de 12km balisé en forêt.

ARTICLE 3 : Lieu et dates

Ces courses se déroulent sur un parcours précis en forêt de Haye, au départ et à l'arrivée du parking du Stade Roger Bambuck.

Vous réalisez le parcours proposé quand vous le souhaitez, **entre le 19 et le 29 mars 2021**, avec votre montre connectée ou application mobile, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Un classement sera mis en place à l'issue de la course.

ARTICLE 4 : Conditions sanitaires, lutte contre l'épidémie de coronavirus

Les coureurs s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires qui seront en vigueur le jour de leur course (respect des horaires de couvre-feu, de distanciation et de nombre de personnes présentes simultanément).

ARTICLE 5 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à tous, **à partir du 1er mars 2021 et cela jusqu'au 28 mars 2021** sur **CHRONOPRO** <https://chronopro.net/>

Le tarif de l'engagement est un tarif unique **de 5€**.

100 % des inscriptions sont reversées à La Ligue contre le Cancer.

Une fois inscrit, chaque participant recevra, pour confirmation, son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course s'il le souhaite.

ARTICLE 6 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.

ARTICLE 7 : Temps de course

L'épreuve débutera le vendredi 19 mars 2021 et les participants auront jusqu'au 29 mars 2021 pour participer.

ARTICLE 8 : Assurance

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez

être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance

individuelle accident couvrant les dommages corporels.

Vous dégagez le COS Tour Pédestre, leurs dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 9 : Récompenses

Chaque participant pourra obtenir son diplôme numérique comme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique et son temps une fois la course terminée. Les personnes n'ayant pas effectué intégralement la course en intégralité seront classés en fonction de la distance parcourue.

Un lot sera offert à chaque participant qui enverra une photo illustrant son challenge personnel (tout envoi de photo à l'organisation donne l'autorisation aux organisateurs de disposer de cette photo pour communiquer sur l'évènement).